

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 FÉVRIER 2020

Délibération n° D-2020-73

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2018 - Participation
financière de la Ville de Niort auprès de la Communauté
d'Agglomération du Niortais

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 28/01/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 10/02/2020

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain DUPEYROU

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

**Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2018 -
Participation financière de la Ville de Niort auprès de
la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi de modernisation du 4 août 2008 a institué la mise en place de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) afin d'améliorer le cadre de vie en luttant contre la prolifération des panneaux publicitaires (enseignes et pré-enseignes).

Par délibération du 31 mai 2010, la Ville de Niort a adopté les modalités d'application de cette taxe, à compter du 1er janvier 2011, et notamment, le transfert du recouvrement et du produit de la TLPE au profit de la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) pour toutes les Zones d'Aménagement Economiques (ZAE) communautaires ainsi que toutes les dispositions légales en matière de déclarations, recouvrements, paiements et sanctions inhérentes à cette taxe.

Pour assurer cette mise en œuvre des procédures de recouvrement, la CAN a sollicité l'assistance de la société GO PUB. En contrepartie, chacune des communes qui composent la CAN doit assumer la charge financière qui découle de cette prestation et qui lui revient. La répartition de cette charge financière est faite au prorata des recettes de TLPE perçues par chacune des communes.

Au titre de l'exercice 2018, la Ville de Niort ayant perçu 24 % du montant global de la TLPE, elle participe à hauteur de ce pourcentage du coût de la mission GO PUB qui s'est établi en 2018 à 29 664,00 € TTC. Le montant de la participation financière de la Ville de Niort pour 2018 est donc de 7 119,60 € TTC (soit 24 % de 29 664,00 € TTC).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de la prise en charge financière de la prestation de la société GO PUB par les communes au prorata du montant de la taxe perçue ;
- approuver la participation financière de la Ville de Niort ;
- accepter le montant de 7 119,60 € TTC pour l'année 2018, pour assurer le recouvrement et la mise en œuvre des dispositions légales en matière de déclarations, paiements, sanctions inhérentes à la TLPE ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer les actes nécessaires relatifs à la prise en charge de ces dépenses.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX